

prennent cinq, dix minutes, un quart d'heure, avec le résultat que certains députés sont privés de l'occasion d'exprimer leurs commentaires.

J'explique encore cette attitude, qui n'est pas seulement la mienne mais qui est celle d'un groupe de députés du coin de cette Chambre, pour qu'on sache bien qu'il n'y a pas là de question personnelle, et j'espère que personne ne sera vexé de voir que désormais nous insisterons pour que le Règlement soit observé. S'il n'est pas bon, ce sera à qui de droit de le changer. Si, qui de droit décide d'accorder une minute ou deux minutes de plus, dans les cas où les phrases ou les raisonnements ne sont pas finis, très bien. D'ailleurs, il y a un comité pour s'occuper de ces choses-là. Mais, tant que le Règlement sera ce qu'il est, nous avons l'intention d'exiger que tout le monde s'y conforme.

Monsieur le président, relativement à la résolution, comme tous les autres députés, je puis me rendre compte qu'il serait oiseux de m'étendre de façon indue sur le sujet. C'est pour cela que je ne ferai qu'une remarque très brève pour la bonne raison que nous n'avons pas le mot à mot de ce projet de loi. De plus avant de me prononcer personnellement sur les questions de détail—je connais des députés qui ont encore beaucoup plus d'expérience que nous tous et qui pourront nous parler de la technique de l'organisation de Radio-Canada avec beaucoup plus d'autorité—je me bornerai donc à une simple remarque.

Dans le système que nous avons actuellement, je crois qu'il existe une situation que j'appelle illogique et qui porte atteinte à un principe démocratique qui devrait être reconnu. C'est qu'en temps d'élections, les candidats, qui sont capables de se trouver des caisses électorales, qu'ils vont chercher on ne sait où, abrutissent les gens avec une avalanche de slogans et de discours, qui accaparent le temps de la radio ou de la télévision. Si encore tous ces candidats-là avaient auparavant pratiqué un peu l'art oratoire, ce serait peut-être un moindre mal. Mais, plusieurs se présentent au micro ou devant l'écran avec si peu de préparation, que j'ai l'impression que ça nuit plus à leur cause que ça ne l'aide.

Eh bien, je crois qu'il y a là, monsieur le président, au moins un abus qui comporte deux aspects: le premier, c'est celui du temps de la télévision; on fatigue les gens, on les dégoûte tellement de tous ces boniments politiques qu'on voit, dans une foule de cas, les gens fermer leur appareil, quand commence la série des discours. Et ensuite, il arrive que des candidats qui, eux, sont moins fortunés, ou qui, pour des raisons personnelles, ne veulent pas accepter de contributions de tout le monde de façon à ne pas

avoir les mains liées après coup, sont privés de l'occasion d'expliquer leur point de vue devant l'électorat.

Je crois qu'il y a là une «discrimination», monsieur le président. Et, je crois que dans l'élaboration de la loi qui régira Radio-Canada, à partir de maintenant, il faudrait qu'on pense, justement, à essayer de faire preuve d'un peu plus de justice dans la façon dont on allouera le temps aux différents candidats ou aux différents partis.

Il y aurait, il me semble, des mesures assez faciles à prendre comme, par exemple, limiter le temps qu'on accordera. Et, je crois que tout le monde serait bien heureux de voir cette mesure visant à limiter le temps et peut-être aussi appliquer certaines autres relatives au coût de ces émissions. Si nous croyons véritablement au système démocratique, je ne sache pas qu'un homme soit un meilleur candidat ou un meilleur député, parce qu'il a eu l'avantage de recevoir de fortes contributions de grandes compagnies ou de partis fortunés.

Je ne crois pas que le fait de pouvoir acheter 20 fois plus d'émissions que le candidat d'un tiers parti ou qu'un candidat indépendant le qualifie pour faire un meilleur député.

Alors, monsieur le président, je crois qu'il y a là une injustice contre laquelle on n'a pas protesté bien souvent, jusqu'à maintenant. Peut-être est-ce parce que les tiers partis se résignent plus facilement à cette espèce de martyre, qu'on leur impose, de toujours avoir l'air de parents pauvres? Peut-être est-ce parce que les partis plus puissants ne peuvent pas se décider à poser le geste héroïque de se limiter dans leurs dépenses électorales? Mais j'irai un peu plus loin, et je dirai aux membres des vieux partis qu'il serait peut-être sage qu'ils le fassent, parce que je crois qu'ils sentent eux-mêmes que la ferveur que connaissaient les souscripteurs aux caisses électorales, il y a quelques années, commence à diminuer. Eux-mêmes auront des difficultés tantôt, s'ils ne se décident pas à légiférer pour que tout candidat *bona fide* ait un temps égal à celui de tous les autres et qu'on cesse d'abuser des ondes de la radio et de la télévision pour abrutir la population d'une avalanche de discours ou de slogans électoraux qui ne sont pas toujours intelligents.

• (4.30 p.m.)

[Traduction]

**M. Thompson:** Monsieur le président, je me bornerai à de brefs commentaires sur ce projet de résolution. Nous, du Crédit social sommes heureux que la Chambre soit enfin saisie de la question de Radio-Canada. Nous nous réjouissons de ce projet de résolution. Il y a longtemps que nous faisons ressortir la néces-